

FICHE DE POSTE N°12
PROFESSEUR DE FRANÇAIS LANGUE SECONDE (FLS)
COORDONNATEUR ou COORDONNATRICE D'UNE UPE2A
Ecoles

Type d'emploi	Poste ouvert aux professeur(e)s des écoles (PE) détenteurs d'une certification complémentaire en FLS ou d'un diplôme universitaire en FLE ou FLS (licence, maîtrise, master)
Établissement	Toute école de l'académie accueillant une Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A)
Nature du poste	Professeur(e)s des écoles (PE)
Intitulé du poste	Professeur(e) de français langue seconde, coordonnateur d'une UPE2A en école
Qualification demandée	Être détenteur d'une certification complémentaire en FLS (CCFLS) ou d'un diplôme universitaire en FLE ou FLS (licence, maîtrise, master)
Organisation du temps de travail	Temps plein
Lieux d'exercice	Ecoles élémentaires ou polyvalentes de l'académie de Paris
Cadre réglementaire	Circulaire 2012-141 du 2-10-2012 relative à la scolarité des élèves allophones
Autorité hiérarchique	Inspecteur ou inspectrice de circonscription
Autorité fonctionnelle :	Inspecteur responsable du Casnav

DESCRIPTION DES MISSIONS

- **Missions d'évaluation diagnostique** : ● Evaluer les compétences en français des élèves allophones arrivants du secteur ou des secteurs proches et renseigner le bilan ; ● Assurer la transmission du bilan à l'IEN de circonscription afin que soit arrêtée une décision concernant la scolarisation (école dotée d'UPE2A ou école de secteur) ;
- **Missions de médiation auprès des élèves allophones arrivants et de leur famille** : ● Accueillir les élèves avec l'ensemble de l'équipe éducative selon un protocole d'accueil défini en concertation avec la direction de l'école ; ● Accompagner, conseiller et établir une communication régulière avec les familles ; ● Accompagner l'élève dans son projet personnel, en lien avec sa famille et avec l'appui éventuel des partenaires sociaux et de santé.
- **Missions pédagogiques et éducatives** : ● Evaluer les compétences linguistiques et scolaires des élèves en langues d'origine et/ou de scolarisation et en mathématiques ; ● Participer aux conseils des maitres, de cycle et d'école ; ● Renseigner le livret scolaire unique (LSU) ; ● Faire le lien entre le dispositif et les enseignants des classes ordinaires afin d'adapter les situations d'apprentissage et de favoriser les inclusions et l'harmonisation des pratiques ; ● Proposer un accompagnement linguistique aux élèves inclus partiellement ou totalement, (« ex-UPE2A »), dans le cadre des horaires scolaires ou sur le temps des activités pédagogiques complémentaires (APC) ; ● Effectuer un suivi éducatif en collaboration avec la direction de l'école, l'assistant social scolaire (ASS), le médecin scolaire - en lien avec le responsable éducatif ville (REV) pour les temps périscolaires et extrascolaires ; ● Partager en tant que de besoin son expertise en FLS avec l'équipe ; conseiller, proposer, voire co-élaborer des ressources ; animer des réunions de concertation (enseignants, direction...) ; ● Participer aux projets des classes ordinaires.
- **Missions administratives et institutionnelles** :

- En lien avec la direction de l'école : ● Elaborer avec l'équipe pédagogique les emplois du temps personnalisés des élèves en fonction des inclusions à des fins de mutualisation. ● Déterminer les commandes nécessaires en matériel pédagogique ; ● Elaborer tous documents nécessaires au suivi des élèves ; ● Accompagner les décisions liées à la continuité du parcours scolaire (entrée en classe ordinaire, poursuite en UPE2A) et la transmission des données pédagogiques de chaque élève à l'issue du dispositif UPE2A (inclusion totale, changement d'école, suivi au collègue).
- En lien avec le CASNAV et les services du rectorat : ● Compléter, en lien avec la direction d'école, les enquêtes d'effectifs (DEPP) ; ● Accompagner les élèves dans la préparation du diplôme d'études en langue française (DELF) et assurer leur inscription à l'examen ; ● Mettre en œuvre, avec la direction et l'équipe, les procédures de suivi scolaire des élèves (passage ou maintien, poursuite de l'accompagnement en UPE2A, retours sur secteur, orientations Affelnet...) ; ● Participer aux formations et aux réunions d'information organisées par le Casnav ; ● Passer ou renouveler l'habilitation des examinateurs-correcteurs du DELF ; ● Participer, sur demande, à la certification CFLS en tant que jury.

PROFIL de COMPÉTENCES

Les candidats devront :

- Être détenteurs d'une certification complémentaire en FLS ou d'un diplôme universitaire en FLE ou FLS (licence, maîtrise, master) ;
- Connaître les cadres théoriques de l'enseignement et de l'apprentissage du Français langue étrangère (FLE) et du Français langue seconde (FLS) ;
- Connaître les textes officiels régissant les UPE2A (circulaire n° 2012-141 du 2-10-2012) ainsi que les référentiels d'examen de compétences en langue française : CECRL, DELF ;
- Maîtriser les outils d'enseignement du Français comme langue seconde de scolarisation : manuels FLE et didactique du FLS ;
- Être capable d'engager une pédagogie différenciée, d'adapter leurs pratiques aux différents profils et parcours des élèves ;
- Disposer d'une bonne maîtrise des managements du matériel informatique et des ressources du numérique.

Les dossiers de candidature (CV, lettre de motivation et fiche de candidature) sont à envoyer par mail à :

- l'attention de Monsieur l'Inspecteur responsable du Casnav, sous couvert de l'IEN de circonscription : ce.casnav@ac-paris.fr
- **ET** à la division des personnels enseignants du 1er degré public : postesprofils2023@ac-paris.fr